



Renseignement sur le droit a un heritage de ma tante

Par **nardine**, le **15/06/2013** à **14:34**

bonjour ma tante est en fin de vie ,sans mari, ni enfants; elle a 2 sœurs et avait un frère (mon père décédé) qui est maintenant représenté par mes 2 sœurs et moi même. étant en mauvais terme avec cette famille, je ne sais pas si ma tante a fait des papiers devant notaire pour nous déshériter mes sœurs et moi, pour l'instant mes tantes vident la maison de son contenu....., comment puis je faire pour savoir nos droits et si oui ou non, nous sommes déshéritées? Nous habitons un petit village et il n'y a que 3 notaires sur 30 km a la ronde; puis je aller chez un de ces notaires et me renseigner? peut être que je tomberai sur le bon? me dira t il ce que je recherche? combien cela me coutera t il?
merci de votre réponse

Par **youris**, le **15/06/2013** à **14:41**

bjr,
tant que votre tante est vivante, vous ne pouvez pas parler d'héritage.
votre tante peut désigner qui elle veut comme héritiers au moyen d'un testament.
vous ne pouvez donc pas écrire que vous êtes déshérités car vous ne savez quelles dispositions a pris votre tante.
aucun notaire ne vous renseignera tant que votre tante est vivante et si vous devez hériter le notaire (obligatoire en présence de biens immobiliers pour faire la mutation immobilière)vous préviendra.
cdt

Par **nardine**, le **15/06/2013** à **20:48**

merci youris pour ses quelques renseignements;

j'ai appris aujourd'hui que neveux ,nièces ,gendresdébarrassaient cette maison depuis un bon mois; alors tout le monde se sert et chacun fait ce qu'il veut???et qu'elles avaient fait une proposition de rachat de cette maison a mon cousin a un prix intéressant. que peut on faire mes sœurs et moi pour arrêter tout ca? si elle a fait des papiers contre nous pas de problème, mais là, nous n'en savons rien???comment faire? Merci une fois de plus de votre réponse